

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



M PRAT ALAIN YVON GABRIEL
7 IMP COUARIGUES
65380 LAYRISSÉ

*Page 4
12/10*

Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 14 531 945 355
Référence de l'avis : 18 65 4090743 15

Numéro de propriétaire : 268 P00048 P

Débiteur(s) légal(aux) :
USUF/INDIVIS 4101 MBGZHT
M PRAT ALAIN YVON GABRIEL

USUF/INDIVIS MBDS9R
MME BOUVIER GENEVIEVE M

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

1 178,00 €

2,4% au 2017

1124

4,8%

Pour payer
par smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

*À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

